



Ville de **MARLES-LES-MINES**
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU MAIRE



DÉCISION DU MAIRE N° 2024/13 DU 13 MARS 2024

PUBLIÉE LE 13 MARS 2024

OBJET : Adhésion 2024 à l'Association « Droit de Cité »

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars ;

Le Maire de la Ville de Marles-les-Mines ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le développement des actions culturelles au sein de l'espace culturel « Maison pour Tous » pour l'année 2024 ;

Considérant la proposition de l'association Droit de Cité domiciliée 32 rue de l'Abbé – 62160 AIX-NOULETTE.

En vertu de la délibération du Conseil Municipal, en date du 29 novembre 2023, lui donnant délégation ;

DÉCIDE

Que la Ville de Marles-les-Mines adhèrera à l'association « Droit de Cité » domiciliée 32 rue de l'Abbé – 62160 AIX-NOULETTE pour un montant de 4 971,60 €.

La ville bénéficiera des moyens mise en place par Droit de Cité, qui organise la mise en place d'actions culturelles. Les modalités de mise en œuvre de cette action culturelle seront actées par la mise en place d'un contrat d'engagement entre les deux parties.

PRÉCISE

Que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal de Marles-les-Mines, lors de sa prochaine réunion.

INFORME

Que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture, le

Et de la publication, le

REÇU LE

13 MAR. 2024

13 MARS 2024



Fait à MARLES-LES-MINES, le 13 mars 2024

Pour expédition conforme,

Le Maire,

